



TEXTE ADOPTE n° 694  
« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

22 février 2007

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranée  
relatif aux services aériens entre la Communauté  
européenne et ses États membres, d'une part,  
et le Royaume du Maroc, d'autre part.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le  
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 201, 228 et T.A. 78 (2006-2007).

Assemblée nationale : 3731 et 3746.

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, fait à Bruxelles, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2007.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3731.